

# CONSEIL D'ECOLE DU 04/02/2021

MEMBRES PRESENTS	
<b>Education nationale</b>	<b>DDEN</b>
	Mme HAMON Martine
<b>Municipalité de Laurenan</b>	<b>Municipalité de Gomené</b>
Pascal Rouxel, maire Fabienne Rivallan, adjointe	Mickaël Leveau, maire Muriel Bihouée, adjointe
<b>Equipe enseignante</b>	<b>APE du Ninian</b>
Sabrina Pacceu Lina Van Milgen Alexandra Pêcheur Pascal Crocq	Marie-Jo Minier, co-présidente Irène Latinier, co-présidente
	<b>Membres excusés</b>
	- Valérie Lecoeur, IEN Dinan Sud - Myriam Fablet, enseignante - Laetitia Daniel, parent d'élève titulaire
<b>Parents titulaires</b>	<b>Parents suppléants</b>
Amandine Colleu Marie-Laure Le Collinet Emmanuelle Grégoire Anthony Macé	

## Consultation des membres du CE pour le prolongement de la dérogation, accordée par la DSEN22, de la scolarisation sur 4 jours par semaine sur le RPi du Ninian.

En début de Conseil d'Ecole le directeur a refait l'historique des Temps d'Activités Périscolaires sur le RPi :

- Décret de loi publié en janvier 2013
- Début des TAP sur le RPi en septembre 2014
- 3 années scolaires de franc succès : 2014-2015 / 2015-2016 / 2016-2017
- TAP les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h15 pour les élèves du CP au CM2
- Arrêt à contrecœur en juin 2017

Tous les membres présents qui ont vécu les TAP pour leurs enfants ou alors en tant qu'enseignants, maires, adjoints, conseillers s'accordent à dire que ces temps ont été pour les élèves riches, variés, formateurs.

Sur le RPi la mise en place a été le fruit d'un énorme travail mené conjointement par les mairies, l'équipe enseignante, l'APE, la communauté de Communes, la coordinatrice Aurélie Carissan.

Certains membres nuancent les propos en précisant que pour les plus petits (maternelles), la semaine sur 4 jours avec la coupure du mercredi matin semble plus judicieuse.

La fin de ces TAP sur le RPi est liée à plusieurs points :

- La fin de l'aide financière de l'état : 50 euros par élève par an
- Des positions différentes sur les écoles d'une même Communauté de Communes
- Le regroupement de plusieurs Communautés de Communes en une seule entité (LCBC)

Il a donc été décidé, à contrecœur, d'arrêter ces TAP à l'issue de l'année scolaire 2016-2017.

A cette date, la DSDEN22 a alors accordé pour les écoles qui souhaitaient la fin de ces TAP, une dérogation pour trois ans afin de repasser à la semaine sur 4 jours. Cette dérogation prenait fin l'an dernier mais en raison de la crise sanitaire, une prolongation d'une année a d'office été proposée à toutes les écoles.

Les mairies doivent avant le 8 mars 2021 rendre réponse sur le maintien de cette dérogation après consultation du Conseil d'Ecole.

En fin de CE, le directeur a alors proposé aux membres de se prononcer par vote. Ont participé au vote :

- Les deux mairies : 2 voix par mairie soit 4 au total
- Les parents d'élèves élus titulaires : 5 classes donc 5 voix
- L'équipe enseignante : 5 classes donc 5 voix
- L'APE du Ninian : 1 seule voix
- DDEN : 1 voix

Une voix également pour l'IEN de circonscription, non présente à ce CE (excusée)

#### **Résultat du vote :**

**O Pour le maintien de la semaine sur 4 jours à titre dérogatoire : 15 voix**

**O Pour le retour à semaine sur 4 jours  $\frac{1}{2}$  : 0 voix**

**O Se sont abstenus : 2 voix**

A l'issue de ce vote, les membres du CE se prononcent pour le maintien de la semaine sur 4 jours sur le RPi du Ninian. Cet avis va être transmis aux deux mairies afin de constituer le dossier qui sera transmis au DSDEN22 avant le 8 mars.